



je souhaite résilier un CCMI

Par **efg**, le **06/02/2023** à **12:01**

Bonjour, nous souhaitons résilier notre contrat de CCMI. Le délai de rétractation est dépassé et nous sommes conscients des pénalités encourues. Nous avons obtenu notre permis de construire avec des prescriptions (couleur enduit notamment). impossible de négocier avec l'agglomération les prescriptions et nous ne souhaitons pas construire une maison avec une apparence qui ne nous convient pas du tout. Comment résilier notre CCMI ? les pénalités de 10% sont-elles négociables ? Devons-nous faire appel à un avocat pour nous aider ou devons-nous payer les 10% ... :(

Par **BrunoDeprais**, le **06/02/2023** à **16:23**

Bonjour, rnrnrnrnCommencez par tenter une négociation à l'amiable, puis vous verrez.

Par **In**, le **09/02/2023** à **09:23**

Bonjour,rnrnrnJe suis dans la même situation que vous. Pourriez-vous nous donner des nouvelles de la négociation avec votre constructeur ?rnrnrnmerci